

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . .	20 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES

De droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^o,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Septembre 1875.

Chronique générale.

LE DÉPART DES RÉSERVISTES.

C'est aujourd'hui que finissent les vingt-huit jours pour lesquels ont été appelés les réservistes de la classe 1867 qui vont passer dans l'armée territoriale.

De toutes parts, l'opinion des officiers qui ont été chargés de l'instruction de ces soldats est unanime : grande satisfaction et entier contentement.

On avait, en rappelant pour la première fois dans l'armée active des hommes qui l'avaient quittée depuis longtemps, certaines craintes, qui heureusement n'ont point été justifiées. On redoutait que des hommes ayant oublié depuis longtemps les rudesses du métier militaire, ayant perdu dans la vie civile les principes de subordination inculqués jadis, n'eussent quelque peine à se plier au nouveau aux exigences d'une existence qu'ils savaient ne devoir mener que pendant vingt-huit jours.

Sauf quelques rares exceptions, on n'a eu aucun acte d'insubordination à réprimer. Partout les réservistes ont fait preuve d'un excellent esprit militaire. La plupart avaient peu oublié de leur ancienne instruction et, dès le lendemain de leur arrivée, ils se sont montrés, comme s'ils n'avaient jamais quitté le régiment, aux exercices et au service intérieur du quartier.

Cet excellent résultat a surtout été constaté pour les gradés, sous-officiers, brigadiers et caporaux. Aussi bien pour l'instruction du champ de manœuvre que pour ce qui est, à proprement parler, le service, aucun d'eux n'a été inférieur à ses fonctions. On a pu utiliser pour les manœuvres les sous-officiers, brigadiers et caporaux réservistes, comme instructeurs des soldats de leur catégorie.

Ce résultat était inattendu et est très-impportant. Le fait est plus remarquable encore pour la cavalerie, où il était à craindre que les nouveaux appelés n'eussent perdu l'habitude du cheval.

Pour les manœuvres à cheval, les règlements ont été profondément modifiés, — nous parlons du service en campagne. On ne peut donc s'attendre aux plus grandes difficultés pour faire d'abord revoir aux réservistes les anciennes manœuvres, et pour apprendre ensuite les nouvelles, tout en vingt-huit jours. Les difficultés se sont aplanies devant le zèle déployé par les officiers, devant la bonne volonté et le bon esprit des hommes à instruire.

L'habitude du cheval, perdue par beaucoup, n'a point fait défaut aux réservistes pour rester quatre et six heures en selle sans mettre pied à terre ; quelques exercices n'ont point empêché le service de se faire exactement comme avec des hommes montés tous les jours à cheval depuis leur jeunesse.

Tout ce que nous venons de dire de la cavalerie et de l'infanterie s'applique aussi à l'artillerie et au génie. Le résultat obtenu, nous l'avons dit déjà, est inespéré. Il est permis de se demander si on peut espérer de voir ces résultats se conti-

nuer l'année prochaine. On ne saurait se dissimuler que les théories de cavalerie et d'infanterie étant absolument changées à partir d'aujourd'hui (octobre 1875), on aura l'année prochaine de beaucoup plus grandes difficultés à surmonter, car les manœuvres du champ d'exercices seront absolument nouvelles pour les appelés de 1876. Cependant les obstacles surmontés cette année doivent nous donner bon espoir pour l'année qui vient.

Il y a quelque consolation, au lendemain de nos désastres, à pouvoir écrire les lignes qu'on vient de lire, et nous avons d'autant plus de joie à le faire que notre espoir était plus faible. (Union.)

L'Événement se dit en mesure d'affirmer que, contrairement aux bruits qui ont circulé, « les députés intransigeants ne se sépareront pas de l'Union républicaine pour former un groupe à part. »

L'Agence Havas déclare « absolument imaginaire » la nouvelle de l'échange de fonctions qui devait, d'après l'Echo et plusieurs autres journaux, avoir lieu prochainement entre M. Léo, directeur de la presse au ministère de l'intérieur, et M. Lauras, préfet du Cher.

Il paraît que M. le vicomte de Meaux a manqué une superbe occasion de ne pas donner le jour à une nouvelle circulaire. Si nombre de ces papiers, qui pleuvent littéralement du ministère de l'agriculture et du commerce depuis l'arrivée de M. de Meaux aux affaires, ont eu leur utilité, le ministre ne nous semble pas toujours également bien inspiré. C'est, suivant nous, le cas pour un des derniers écrits qu'il vient d'adresser aux préfets.

M. de Meaux trouve donc mauvais que les conseils municipaux de certaines localités inscrivent sur leur budget des sommes destinées à être distribuées en primes pour attirer les marchands aux grandes foires qui s'y tiennent chaque année à des époques déterminées. Chacun sait cependant que les grands marchés sont d'ordinaire une source de recettes importantes pour les villes bien placées et dont les administrateurs sont assez intelligents pour savoir attirer leur monde. Or, en général, on n'attire pas un grand concours de population si l'on ne fait pas bien les choses, tandis que l'on cite des communes, autrefois peu habitées et même pauvres, qui se sont transformées en villes populeuses et riches, grâce à l'importance qu'y a pris peu à peu un simple marché annuel.

M. le ministre rêve l'égalité entre les marchés. C'est un rêve d'autant plus innocent qu'il est très-probablement irréalisable, et la prétention qu'il émet d'empêcher les préfets d'approuver des budgets municipaux portant quelques largesses en faveur des marchands qui fréquenteraient leurs foires et marchés, est des plus curieuses. M. de Meaux ne sait sans doute pas que ce qui vient du fîfre retourne au tambour, et que les villes qui font quelques petits présents adroits en recueillent souvent de beaux bénéfices, dont il n'a pas le droit de les priver.

Est-ce que M. de Meaux serait par hasard de l'école économique de messieurs les radicaux du conseil municipal de Paris, qui voulaient faire l'économie du prix décerné

chaque année par la ville aux courses du bois de Boulogne ? Ces messieurs économisaient quelques mille francs, mais ils en faisaient perdre quatre fois autant aux octrois, qui s'enrichissent de la présence des étrangers que la solennité attire.

M. de Meaux aurait pu s'éviter une aussi peu flatteuse comparaison.

On lit dans l'Etoile, d'Angers :

« Les journaux du centre droit nous accusent de compromettre l'avenir de la monarchie par nos attaques contre l'orléanisme. Cette accusation est au moins étrange de la part d'écrivains qui ne cessent d'attaquer M. le comte de Chambord. »

« Nous défendons le principe de la légitimité. Il est représenté aujourd'hui par M. le comte de Chambord. »

« Nous ne combattons les princes d'Orléans que parce qu'ils font obstacle à son rétablissement. »

« Que nous importe la prétention que ces princes peuvent avoir à l'héritage de la royauté française, lorsque nous les voyons tout faire pour ruiner la cause monarchique dans l'esprit du pays ! »

« Il leur plaît de se rallier, au moins provisoirement, à la République. Il leur plaît de remettre à 1880, et à une époque plus éloignée peut-être, la question de la restauration monarchique. Sommes-nous tenus de les suivre ? »

« Sait-on si en 1880 il sera encore temps de rétablir la royauté ? »

« Nous voyons quels progrès les idées révolutionnaires ont fait depuis quatre ans par la faute des princes d'Orléans et de leurs partisans. Il nous est bien permis de nous révolter contre la complaisance que beaucoup de royalistes ont trop longtemps montrée pour l'orléanisme. »

La ville de Cette est en ce moment encombrée d'officiers et de soldats alphonstistes. On ne peut faire un pas sans en rencontrer. Il en vient de tous côtés. Les uns arrivent de Barcelone escortant des approvisionnements, d'autres viennent de la frontière où ils ont été refoulés en France.

Parmi ces derniers, il y en a plusieurs qui sont blessés. La ville finira par devenir, si cela continue, le dépôt général de l'armée alphonstiste. Si on avait tenu compte, depuis le commencement de la guerre, du nombre de soldats et d'officiers espagnols qui sont passés par Cette, le chiffre serait énorme.

Ces messieurs circulent librement et paraissent être absolument chez eux. Ils y sont, en effet, grâce à M. Decazes, qui les laisse conduire leurs canons, leurs approvisionnements et leur matériel à travers nos départements.

En dépit des obligations imposées par la neutralité, alors que les alphonstistes peuvent circuler en toute liberté et traverser avec armes et bagages le territoire français, les carlistes, eux, sont traqués, pourchassés, désarmés et internés comme des malfaiteurs ou des bandits.

On se demande quand un pareil scandale prendra fin ? (Union.)

On mande de Berlin, 26 septembre, que la conférence des délégués des villes commerciales a fourni l'occasion aux chefs du parti progressiste et de la fraction polonaise

de se prononcer à l'unanimité pour le système du libre-échange.

Le bruit court que le prince Arthur d'Angleterre est fiancé à l'archiduchesse Marie-Christine, fille de l'archiduc Charles-Ferdinand d'Autriche.

Henri Stanley, le correspondant du London telegraph et du New York Herald, explore en ce moment l'Afrique centrale, a expédié du lac Victoria Nyanza des dépêches dans lesquelles il annonce qu'il a fait le tour de ce lac et qu'il a découvert les sources du Nil.

Suivant un télégramme de Belgrade, le gouvernement a ordonné la mobilisation de toute l'armée.

Etranger.

ALBANIE.

Les conditions dans lesquelles se trouve actuellement l'Albanie sont loin d'être satisfaisantes.

La révolte paraissait d'abord se borner à un point isolé du pachalik de Novi-Bazar ; mais en peu de temps toute la frontière du nord devint le foyer du mouvement où se concentrèrent les insurgés d'Albanie, les volontaires monténégrins et les Serbes, qui trouvent moyen d'être un peu partout. Des troupes y furent expédiées à la hâte, et Méhemed-Ali se mit en campagne.

Mais il dut presque aussitôt quitter l'Albanie pour aller prendre le commandement d'un corps d'armée dans l'Herzégovine, et ceux qui lui succédèrent lui étaient de beaucoup inférieurs en talents militaires. Les insurgés en profitèrent ; la révolte s'étendit avec rapidité.

Au premier cri de détresse des frères de l'Herzégovine, les « bandes libres » qui vivent dans les montagnes, à l'abri de la justice turque, se rallièrent militairement. On a trop dit et trop répété qu'elles sont uniquement composées de brigands ; cette affirmation n'est pas complètement juste.

Ces guerilleros sont, ou des anciens rebelles, gravement compromis, traqués par les zaptiés, et dont la tête est mise à prix ; ou des « hommes libres » qui préfèrent l'indépendance à l'esclavage.

Ils sont très-fiers, sauvages même, ignorants et superstitieux à l'excès. Ils ne connaissent que la passion de l'indépendance, le fanatisme religieux amené par le fanatisme mahométan, la sainteté du serment et de l'hospitalité, et leur haine indomptable contre les Turcs.

C'est par conséquent pour eux un devoir impérieux d'en tuer autant que possible et de piller ensuite leurs maisons.

Mais il est juste de dire qu'ils sont extrêmement charitables envers les pauvres rajahs, qui trouvent en eux une providence à peu près inépuisable. Il est facile de comprendre qu'ils ont parmi les rajahs une renommée et une popularité à faire envie à un roi, et que tous ceux, parmi ces derniers, qui ont pu se procurer un fusil se sont joints à ces héros de la montagne.

N'allez pas croire cependant que l'amour de la liberté, comme on l'entend chez vous, soit la vraie et la seule cause de l'insurrection.

Non ; la rapacité traditionnelle des employés impériaux, des fermiers et des collecteurs, et la haine de race et de religion entre « vrais croyants » et « chiens » y entre pour beaucoup. Par exemple, les châtimens barbares infligés à un pauvre diable de rajah, qui ne pouvait plus payer l'impôt, fut l'étincelle qui alluma la révolte dans un village du district de Kurschunli. En huit ou dix jours, la moitié de ce district était en pleine insurrection. Près de 2,000 soldats l'envahirent, des combats eurent lieu, et lorsque les dépêches officielles annonçaient que la révolte était écrasée en tel et tel endroit, cette même révolte renaissait plus menaçante un peu plus loin, comme les têtes de l'hydre mythologique.

Dès lors l'insurrection de l'Albanie du Nord était officiellement reconnue, et les pyroscaphes turcs débarquaient régulièrement à Antivari des compagnies et des bataillons de rédifs et de bachi-bouzouks.

Les dernières nouvelles annoncent que les Mirdites sont à la veille de s'insurger à leur tour, et qu'à Scutari on concentre près de huit mille hommes, par crainte, dit-on, du Monténégro.

En attendant, les vapeurs débarquent chaque jour des troupes à Bulcigno, à Blato et à Antivari.

4,000 hommes, nizams, rédifs et bachi-bouzouks, sont concentrés à Podgoritza.

Les bloks de la frontière de la Czernogora ont été renforcés de troupes et de canons. Un corps de rédifs albanais est en voie d'organisation pour se joindre aux rédifs qui viennent d'arriver de la Syrie.

De tous ces soldats, si différents entre eux, il n'y a que l'asker qui se batte pour le devoir et pour la religion, plus encore que pour la patrie ; le nizam n'a que de l'indifférence ; le bachi-bouzouk de la cruauté et l'amour de la rapine. Le rédif ne se soucie guère des rajahs et de la religion, n'ayant pour seule préoccupation que sa famille et son lopin de terre.

Bien que les journaux n'en aient pas parlé, du moins que je sache, je puis vous assurer que des propositions assez avantageuses ont été faites aux rebelles par le pacha de Novi-Bazar ; mais les terribles guérilleros se battent pour se battre, par amour du sang des Turcs, qu'ils se flattent d'arriver un jour à exterminer tous ; les rajahs se battent très-peu par amour de la liberté politique, mais beaucoup pour conquérir la liberté de vivre en paix, sans crainte de voir leurs femmes outragées par les seigneurs et leurs biens confisqués par les employés.

Les avances du pacha furent donc rejetées à l'unanimité. Cependant l'insurrection, aidée par les envois d'armes et l'arrivée de nouvelles bandes de volontaires, grossit tous les jours ; aussi une dépêche de Constantinople vient-elle de porter en Rumélie l'ordre de mobiliser vingt bataillons et de les faire marcher sur Novi-Bazar.

Si les craintes des Turcs se réalisent, on peut s'attendre à de graves événements, car il est possible d'affirmer qu'avec l'Albanie tout entière sur les bras, la Turquie ne pourrait arriver à réprimer l'insurrection des provinces chrétiennes.

(Corresp. dipl. européenne.)

Nouvelles militaires.

Les cours des écoles régionales de tir vont recommencer au mois d'octobre. Comme à l'ordinaire, il sera fait dans chaque école trois cours aux officiers et trois aux sous-officiers. Les cours d'officiers ont une durée de deux mois et vingt-cinq jours ; les cours des sous-officiers commencent quinze jours plus tard et finissent en même temps.

1^{er} cours. — Du 10 octobre au 5 janvier.

2^e cours. — Du 15 janvier au 10 avril.

3^e cours. — Du 20 avril au 15 juillet.

Le ministre de la guerre a décidé que les punitions de prison encourues par les réservistes pendant leur présence au corps seraient subies intégralement ; de plus, comme les hommes en prison ne peuvent assister aux classes d'instruction, les réservistes qui auront encouru cette punition seront maintenus au corps pendant un nombre de jours égal à la durée de la punition.

Les réservistes qui auront été punis de salle de police ne seront maintenus au corps que dans le cas où cette punition leur aura été infligée pour retard non légitime ; ces derniers seront maintenus au corps pendant un temps égal à la durée de leur retard.

SAUMUR

Il y a cinquante ans.

XVI.

VISITE DU MARQUIS DE CLERMONT-TONNERRE, MINISTRE DE LA GUERRE, A L'ECOLE ROYALE DE CAVALERIE.

Son Excellence le ministre de la guerre ayant fait savoir qu'elle se rendrait le 27 septembre à Saumur pour visiter l'Ecole royale de cavalerie, les principaux fonctionnaires du département, beaucoup d'étrangers, les uns par devoir, les autres par curiosité, s'étaient dès la veille réunis dans cette ville.

Le mardi 27, à trois heures de l'après-midi, le canon du château a annoncé l'arrivée du ministre ; il était accompagné de M. le lieutenant-général comte de Coetlosquet, directeur du personnel, et de deux officiers d'ordonnance. Il s'est rendu directement sur la place du Chardonnet, où étaient rangés, en ordre de bataille, les officiers, sous-officiers et soldats composant l'Ecole royale de cavalerie.

Après avoir passé dans tous les rangs, Son Excellence a fait défiler, les troupes devant elle. Les classes d'instruction ayant été réunies, le ministre de la guerre les a vues travailler ; son attention s'est portée sur un escadron de jeunes soldats dont le plus ancien de service a trois mois de présence sous les drapeaux, et qui, n'étant pas encore montés, ont été exercés au maniement des armes. La bonne tenue de ces jeunes gens, leur immobilité sous les armes et la précision avec laquelle ils exécutaient les divers mouvements, auraient fait penser qu'ils avaient déjà vieilli dans les exercices militaires.

M. le marquis de Clermont-Tonnerre s'est rendu au manège d'académie, où les élèves ont exécuté les divers airs de manège, au commandement de MM. les écuyers, qui ont monté ensuite à cheval et qui ont prouvé à Son Excellence qu'ils savent unir l'exemple au précepte.

Le ministre a visité ensuite les écuries, les magasins et l'établissement ; il a témoigné partout sa satisfaction, et a rendu éclatante justice au zèle et à l'esprit soigneux de M. le maréchal-de-camp commandant l'Ecole et de MM. les officiers supérieurs chargés de le seconder : choisis par Son Excellence et nommés par le roi, ils ont justifié la confiance placée en eux. Persuadé qu'il ne fallait plus que du temps pour que l'Ecole réalisât en totalité l'espoir qu'on en avait conçu, M. de Clermont-Tonnerre a promis d'appeler sur elle de nouveaux témoignages de la sollicitude royale.

Son Excellence s'est remise en route mercredi 28, à trois heures du matin, se rendant à l'Ecole royale de La Flèche, pour retourner ensuite à Paris. (Affiches de Saumur.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Ecole de cavalerie de Saumur.

LISTE, par ordre de mérite, des jeunes gens qui viennent d'être admis, à l'Ecole de cavalerie, comme cavaliers élèves sous-officiers.

MM.

1. Besset, César-Marie, de Paris.
2. Pannetier, Jean-Baptiste, d'Épernay (Marne).
3. Laparre de Saint-Sernin, Fernand-Clément, de Castel-Sarrasin (Tarn-et-Garonne).
4. De Laigneau, Laurent-David, de Nérac (Lot-et-Garonne).
5. Du Fresne de Beaucourt, Marie-Louis-Joseph, du Mesnil de Blangy (Calvados).
6. Choulet, Just-Émile-Joseph, de Bourg (Ain).
7. Renard, Marie-François-Robert, de Villefranche (Rhône).
8. Descaves, Adrien-Paul, de Montbard (Côte-d'Or).
9. De Brauer, Joseph-Edouard-Gaston, de Rouen.
10. Courcier, Jean-Félix-Albert, de Paris.
11. De Mehérenc de Saint-Pierre, Hippolyte-Louis, de Pleguin (Côtes-du-Nord).
12. Narban de Brénignan, Alfred-Jean, de Lannion (Côtes-du-Nord).
13. Aldebert, Georges-Alfred, de Paris.

14. Leroux, François-Pierre, de Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

15. Verly, Barthélemy-Albert, de Paris.

16. Guilhon, Philippe-Raymond, d'Orléans.

17. De Belenet, Louis-Ernest, de Ville-gundy (Haute-Saône).

18. Regley, Louis-Marie, de Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise).

19. Gayraud d'Auxillou, Fernand-Etienne, de Sauveterre (Tarn).

20. Guelle, Joseph-Marie, de Nîmes (Gard).

21. Le François, Marie-Paul, de Bourgoin (Isère).

22. Le Monnier de Gouville, Alain-Marie-Joseph, de Saint-Lô (Manche).

23. Vernière, dit Davenne, de Montazeau (Dordogne).

24. De Baulat, Odet-Louis-Paul, de Castelnavet (Gers).

25. Boscary de Villepaine, Jean-Marie, de Paris.

26. Larroque, Pierre-Etienne, de Bordeaux.

27. Brodbeck, Antoine-Adrien, d'Auxerre (Yonne).

28. Lecocq, Ernest-Léon, de Laon (Aisne).

29. De Bellissen.

30. Canavy, Henri, de Limoux (Aude).

31. Wertz, Frédéric-Henri, de Paris.

32. De Couessin du Boisrion, de Quévert (Côtes-du-Nord).

33. Bordier, Emile-Louis, d'Orléans.

34. Cacatte, Pierre-Guillaume-Charles, de Saint-Yriex (Haute-Vienne).

35. Worms, Marie-Victor, de Püttelange (ancien département de la Moselle).

36. Grasset, Louis, de Vitry-le-Français (Marne).

37. Langlois, André-Achille, de Bordeaux.

38. Abric, Jean-Georges, d'Avignon (Vaucluse).

39. Audoy.

40. Sabourin, Charles-Simon, de Sainte-Foy (Gironde).

Ont été déclarés admissibles :

MM.

41. Le Gras de la Boissière, Alfred, de Rambouillet. — 42. Dutac. — 43. Depasse.

— 44. Soulacroix. — 45. de Rengervé. — 46. Crespin. — 47. De Roux. — 48. Gicqueau. — 49. De la Corbière. — 50. D'Annoville.

LE LIT DE LA LOIRE.

Les journaux de Tours ont publié la pièce suivante sur l'état du lit de la Loire. Les considérations générales que renferme cet exposé sont d'un intérêt tout aussi grand pour notre région que pour la Touraine ; aussi croyons-nous devoir le reproduire :

« Nous, soussignés, propriétaires et habitants de la commune de Pocé, vu l'enquête ouverte sur l'avant-projet des travaux d'établissement d'un déversoir à Chouzy, croyons devoir appeler l'attention sur l'état du lit de la Loire, qui, déjà considérablement encombré, s'encombre chaque jour davantage :

» 1^o Par les digues submersibles établies transversalement dans le lit du fleuve, lesquelles en retenant les sables ont occasionné la surélévation du fond ;

» 2^o Par le pont de Montlouis, dont une partie seulement est pourvue d'arches, et le surplus (au moins moitié de la longueur totale) forme barrage et retient les eaux ;

» 3^o Par les plantations existantes sur les îles et sur les rives intérieures de la Loire, qui ont pour résultat de retarder la vitesse du courant ;

» 4^o Par l'agrandissement continu des îles qui diminuent la section du lit.

» Tous ces encombrements ont, au moment des crues, une influence désastreuse sur l'écoulement des eaux ; et si l'on compare les indications de l'étiage d'Orléans avec celles de l'étiage d'Amboise, on remarque qu'avant 1846 la hauteur de l'eau était sensiblement la même sur ces deux points, tandis que depuis 1846 l'eau s'élève à l'étiage d'Amboise d'environ un mètre de plus qu'à Orléans.

» Or, le pont de Montlouis a été construit quelques années seulement avant 1846.

» Tant que ces obstacles existeront, le déversoir sera certainement insuffisant pour empêcher la rupture des levées et mettre à l'abri des ensablements.

» Il est certain également que, malgré les

travaux qui devront être faits dans la vallée pour préserver les principaux centres habités, il restera encore un nombre assez considérable d'habitations qui seront assésablement submergées chaque fois que l'eau passera sur le déversoir.

» Port-Boulet. — Les digues submersibles construites dans le lit de la Loire, en amont et en aval de Port-Boulet, vont disparaître.

» Ville de Tours. — La digue située à 450 m. en aval du pont va être enlevée avant l'hiver.

» Les travaux d'agrandissement des ponts du Cher, dont le débouché qui est seulement de 120 m. va être porté à 200, sont commencés, et vont être terminés ; puis enfin, le déversoir serait là comme dernière ressource, et, mesure extrême de sage prévoyance, pour donner passage à l'excédant qui pourrait survenir.

» Tel est, nous en avons la conviction, le seul moyen de rendre la sécurité aux habitants de notre vallée, et le seul également qui puisse sauvegarder tous les intérêts.

» En conséquence, nous acceptons en principe le déversoir de Chouzy, mais à la condition seulement qu'avant de l'établir le lit de la Loire sera dégagé de ce qui l'encombre.

» Et nous demandons avec la plus vive instance :

» 1^o Que toutes les digues submersibles seront enlevées, en commençant par celle qui est située en aval des ponts d'Amboise, attendu qu'elle a pour effet d'accumuler le sable sur une hauteur d'environ deux mètres sous le pont du bras droit, ce qui diminue d'autant le débouché des arches ;

» 2^o Que la chaussée de Montlouis soit ouverte et le pont prolongé avec arches dans toute la largeur du fleuve ;

» 3^o Que toutes les îles et les rives intérieures de la Loire soient déboisées ;

» 4^o Que les îles soient ramenées aux dimensions qu'elles avaient avant la construction des digues submersibles.

» Nous avons l'espoir que notre demande sera prise en considération, comme l'ont été celles faites par plusieurs localités de notre département, qui, exposées comme nous aux débordements de la Loire, ont obtenu les travaux de préservation qu'elles demandaient. — Entre autres :

» Cinq-Mars. — La digue du gravier va être enlevée.

» Dans cette situation, il faudrait donc, en établissant le déversoir, prendre en même temps toutes les dispositions nécessaires pour dégager le lit de la Loire, de telle sorte que les eaux puissent y trouver un écoulement aussi facile qu'il est possible de l'espérer.

» On obtiendrait ainsi une réduction dans la hauteur de l'eau, au moment des grandes crues ; ce qui viendrait procurer un très-grand soulagement aux levées, dans cette campagne.

» Nous sommes certainement aussi persuadés que ces localités, et ce qui a été reconnu nécessaire pour les préserver doit évidemment l'être également pour nous. Aussi espérons avec une entière confiance que nous espérons voir commencer prochainement les travaux dont nous sollicitons l'exécution, car ces travaux seuls pourront mettre notre vallée à l'abri des désastres dont nous avons été victimes, trois fois déjà depuis 1846, auxquels nous serons constamment exposés tant que le lit de la Loire ne sera pas suffisamment dégagé comme nous le demandons.

» Fait à Pocé, le 2 septembre 1875.

(Suivent les signatures.)

Beaucoup des observations faites par les signataires de la pétition qu'on vient de lire sont applicables à notre région, et méritent suffisamment qu'il est plus que temps de prendre des mesures générales, afin de la moindre crue ne soit pas une occasion de terreur pour les riverains de la Loire.

A Saumur, on constate avec regret que le bras de Loire dit du chemin de fer est asséséché la plus grande partie de l'année, que le lit du fleuve, vu du pont Napoléon, présente l'aspect d'une prairie magnifique.

Cette végétation luxuriante est due à la multiplicité de jeunes tiges et se développe par ses racines dans la grève et se développe dans des conditions très-favorables.

Le bras principal, du côté de la ville, présentera sous peu le même aspect.

Vis-à-vis de la chapelle de Notre-Dame des Ardilliers, cette immense grève qui est immuable depuis vingt ans se couvre en

de cette même végétation. C'est ainsi que nous avons vu se former cette île si plantureuse et si bien établie en face du J. Que-neau, laquelle a atteint aujourd'hui assez d'élévation pour n'être plus couverte que par les crues de 5 à 6 mètres.

Il est donc essentiel d'appeler l'attention de l'autorité sur ces plantations naturelles du lit du fleuve et de demander qu'on les arrête dès leur apparition. Cela ne peut être ni bien difficile ni bien dispendieux. Il en est temps encore.

Que le service de la Loire se mette donc à l'œuvre; sinon, dans un délai qui ne peut être bien long, le bras du chemin de fer ne sera plus qu'une immense oseraie, inondée dans les grandes crues seulement, et le bras de la ville rétréci de plus de moitié vis-à-vis Saumur.

Les localités en amont de Saumur ont un intérêt incontestable à cette destruction. Toutes ces plantations ayant grand retarderont l'écoulement des eaux qui s'élèveront davantage et menaceront d'autant plus de franchir la levée de la Loire et de se précipiter en torrents dans la vallée.

Peut-être aussi, mais après avoir répandu l'effroi partout, entraînant la ruine et la mort, la Loire modifierait-elle son cours. On a trop oublié chez nous combien on a empiété sur ce que la nature avait établi. Saumur voyait autrefois l'eau s'écouler par cinq bras de Loire; aujourd'hui on n'en trouve plus que deux, et encore se combinent-ils de sable à vue d'œil; aussi est-il à craindre que les eaux ne reprennent dans la vallée, et d'une façon définitive, ce qu'on leur a enlevé de parcours.

Les enfouissements civils se multiplient dans notre ville, et l'on serait tenté de croire au retour du paganisme parmi nous.

Ce ne sont plus seulement les solidaires qui, après avoir fait le serment de mourir sans Dieu, sont jetés dans la terre comme les animaux sans raison, dont ils ont imité la vie, ce sont de pauvres petits enfants, que l'on a privés de la grâce si nécessaire du baptême catholique.

Il y a quelques mois on portait au cimetière un jeune enfant non baptisé que l'on inhumait en terre bénite au milieu des catholiques dont on ne craignait pas de polluer les tombeaux. Lundi dernier, c'était un autre enfant âgé de 5 ans 1/2, privé lui aussi du baptême, dont la dépouille mortelle traversait les rues de la ville, escortée de 130 personnes, dont 27 femmes qui n'avaient pas rougi de se mêler à cette manifestation matérialiste et athée.

Et quels sont ceux qui marchaient en tête du cortège, accompagnant le père et la famille de l'enfant défunt? A notre grand étonnement et à l'étonnement général, nous y avons rencontré M. le maire de Saumur, MM. les adjoints, suivis de neuf conseillers municipaux, donnant à notre ville le triste spectacle de leurs sympathies pour la religion nouvelle de ces hommes qui veulent naître sans Dieu, vivre sans Dieu et mourir sans Dieu.

Tout citoyen soucieux de l'honneur de notre ville et de sa dignité personnelle a dû se sentir profondément humilié et attristé en voyant ceux qui doivent être l'exemple de la cité, nos honorables édiles, s'associer publiquement à une manifestation anti-chrétienne et s'unir ainsi aux apôtres de l'athéisme et de la libre-pensée.

Si Dieu n'est plus qu'un vain mot, si l'immortalité de l'âme n'est plus qu'une pieuse rêverie, la justice, la morale, la loi humaine elle-même ne sont que chimères, l'humanité n'est plus qu'un vil troupeau d'animaux plus ou moins perfectionnés. Si la religion n'a plus rien à dire sur les tombes, si les enterrements ne relèvent plus que du service de la voierie, qu'on fasse passer le tombeau devant la maison mortuaire et que tout soit dit.

Puisque vous supprimez tout, grands hommes que vous êtes, supprimez donc aussi la mort, ou laissez-la à l'auteur de la vie, que nous adorons et qui vous attend.

X.

ANGERS. — Demain jeudi, 30 septembre, aura lieu la réouverture de la saison théâtrale. La troupe d'opéra jouera, pour son premier début, les *Mousquetaires de la Reine*.

CHOLET. — Dans sa séance du 17 septembre courant, le Conseil municipal de Cholet, — au scrutin secret et à la majorité de 11 voix contre 9, — a autorisé M. le Maire à emprunter au crédit privé la somme de

275,000 fr. (que la Caisse des dépôts et consignations n'a pu lui prêter cette année), afin de permettre à la ville de remplir les engagements qu'elle a contractés envers le département de la guerre, pour l'établissement d'une caserne destinée à recevoir un régiment d'infanterie.

Nous savons que cet emprunt de 275,000 fr. est déjà couvert, et on nous assure que les travaux ne vont pas tarder à commencer.

(Intérêt public.)

Mardi matin, à 3 heures 20 minutes, au moment où le premier train des Charentes quittait la gare de la Roche-sur-Yon, l'agent ne se trouvant pas à son poste, le convoi s'engagea sur la ligne des Sables, sans que ni le chauffeur ni le mécanicien s'en aperçussent. Heureusement M. le commissaire administratif Billon, qui se trouvait dans ce train, et qui avait remarqué la fausse direction prise, se rendit aussitôt au fourgon de bagages en suivant les marchepieds, et au moyen de la cloche d'alarme qui communique avec la machine fit arrêter le train. Celui-ci avait déjà parcouru cinq kilomètres lorsqu'on se mit en devoir de rétrograder. On frémit à la pensée de ce qui pouvait arriver si le train eut rencontré sur la voie des voitures, des piétons ou un autre train.

Sur nos voies ferrées, les voyageurs à destination des embranchements sont obligés de changer de voitures aux gares de bifurcation. En outre, dans la plupart des cas, à ces mêmes gares, les bagages doivent être transbordés. Ce sont là des complications et des pertes de temps.

En Angleterre, le service des embranchements est mieux organisé. L'effectif du matériel comprend des voitures mixtes à cinq compartiments dont un pour les bagages. A la bifurcation, il suffit de décrocher la voiture destinée à la ligne secondaire, et tout transbordement est ainsi évité.

M. le ministre des travaux publics vient d'appeler l'attention de MM. les administrateurs des compagnies de chemins de fer sur le type des voitures mixtes anglaises avec compartiment à bagages, et de les inviter à étudier les moyens d'éviter aux voyageurs, pour les principaux embranchements, les changements de voitures.

On sait que la dépêche télégraphique simple est aujourd'hui de vingt mots, y compris l'adresse du destinataire et la signature de l'expéditeur. Ce sont là des limites fort restreintes et dont le public s'est souvent plaint. Aussi serait-il question de ne compter ni l'adresse, ni la signature parmi les vingt mots réglementaires.

Ce mode est en usage en Angleterre, et son adoption en France ne peut qu'augmenter le nombre des dépêches télégraphiques, tout en ne causant pas au personnel un supplément de travail bien considérable.

M. Leverrier vient d'adresser à tous les présidents des comités météorologiques de France une circulaire pour leur annoncer la prochaine publication par l'Observatoire d'un atlas des orages, rédigé par M. Front, chef du service des avertissements.

Voici les probabilités du temps pour le mois d'octobre, selon Nick, de Périgueux :

Les conditions astronomiques changent peu, le mois d'octobre aura une certaine analogie avec le précédent sur la France et sur les pays voisins.

La période du 5 au 23 présentera un temps variable, assez agité, souvent couvert ou brumeux, assez humide dans l'ensemble. Le reste du mois sera préférable. Quelques orages probables vers le « 5, 8, 13, » 21, « 29. » Les ravines et les crues locales sont encore à craindre vers les époques, qui correspondent, comme les mois précédents, avec un groupe de points astronomiques, notamment avec les *lunestices* (changement de déclinaison de la lune). Variations brusques de température. Nuits fraîches. Quelques gelées blanches, 1^{re} et 3^e dizaines (résultante faible, *lunestice austral, apogée*). Quelques éclaircies entre les époques critiques, principalement sur le Midi.

Dépression barométrique, avec vent, pluie ou orages, suivant les contrées, vers le 1^{er}, conjonction de Mercure, ainsi que de Jupiter; « 5, 8, » *lunestice austral*, quadrature (P. Q.), conjonction de Jupiter, ainsi que de Mars; « 13, » *nœud ascendant, syzygie* (P. L.); 16, *périgée*; « 19, 21, » *lunestice boreal*, quadrature (D. Q.); 23, 26, *nœud des-*

pendant, quadrature de Mercure; « 29, » *syzygie* (N. L.), conjonction de Jupiter, ainsi que de Mercure et de Vénus.

Les dates placées entre guillemets présentent les plus fortes perturbations.

Avis aux gens de mer!

Faits divers.

Nous lisons dans le *Journal de Lot-et-Garonne* :

Un épouvantable accident est arrivé, avant-hier, dans l'après-midi, sur le chemin de fer de Périgueux à Agen, aux environs de la gare de Monsempron-Libos.

Au moment où le train qui arrive à Agen à 6 h. 44 allait franchir un passage à niveau, une voiture, portant M. le maire et M. l'instituteur de Monségur, s'engageait sur la voie ferrée.

Voiture, cheval et voyageurs ont été tamponnés par la locomotive, qu'il a été impossible d'arrêter à temps.

M. le maire de Monségur a été tué sur le coup. Quant à l'instituteur, il a été relevé dans un état déplorable et il a succombé hier dans l'après-midi, sans avoir repris connaissance.

Inutile d'ajouter que le cheval et la voiture ont été mis en morceaux.

Les autorités judiciaires et la gendarmerie se sont transportées hier sur les lieux pour procéder à une enquête.

**

Comment Notre-Dame fut sauvée de l'incendie. — On ignore assez généralement comment Notre-Dame fut sauvée de l'incendie pendant la Commune. M. l'abbé Riche, dans un livre qu'il vient de publier, donne de cet épisode un récit qu'a résumé la *Gazette de France*. On était au 25 mai 1871. M. l'abbé Riche fut chargé par la cour martiale du douloureux ministère de préparer à la mort les insurgés condamnés à être fusillés.

Parmi eux était un jeune ouvrier qui, en apprenant la fatale nouvelle, tomba comme foudroyé contre la muraille, puis du poing se frappant le front avec violence :

— Ah! s'écria-t-il, je savais bien que ça me porterait malheur!

Surpris de cette exclamation empreinte d'une sincérité déchirante, M. l'abbé Riche engagea le condamné à se confier à lui.

— Tenez, dit alors cet homme après avoir hésité pendant quelques minutes, je vais tout vous avouer; mais dépêchez-vous de vous en servir, dans une heure il serait trop tard. Hier soir, moi-même, j'ai porté à Notre-Dame deux barils de poudre et deux bonbonnes de pétrole. J'ai placé les deux barils de poudre dans les conduits du calorifère, l'un en haut, l'autre en bas de l'église. Pour le pétrole, j'en ai mis une bonbonne, non pas dans la grande chaire où l'on prêche, mais dans une autre chaire à côté des bancs où qu'on s'assoit — (il voulait dire le trône archiepiscopal ou bien l'ambon), — et l'autre je l'ai placée sous l'orgue dans les boiseries. Mais, je le répète, dépêchez-vous de faire courir à Notre-Dame pour enlever tout cela....

Il s'interrompt :

— Quelle heure est-il?

— Neuf heures et demie, répondit M. l'abbé Riche en consultant sa montre.

— C'est entre neuf et dix heures qu'on doit mettre le feu.

Il n'y avait pas un instant à perdre. L'annoncier prévint aussitôt le prévôt de la révélation qu'il venait d'entendre. Un bataillon de gardiens de la paix partit immédiatement pour Notre-Dame, emmenant le condamné, afin d'être guidé par ses renseignements.

Tout ce qu'il avait dit était vrai; déjà quelques chaises commençaient à brûler, mais on put conjurer le danger.

M. l'abbé Riche eut alors une inspiration vraiment chrétienne. Prenant à part le prévôt :

— Vous ne pouvez plus, dit-il, faire fusiller un homme aux révélations duquel nous devons la conservation de Notre-Dame. Songez qu'à quelques pas de la cathédrale il y a l'Hôtel-Dieu, encombré de malades. Si Notre-Dame avait fait explosion, quelle épouvantable catastrophe! il faut gracier cet homme.

On tint conseil, et l'abbé Riche gagna sa cause. L'homme ne fut pas fusillé.

**

Si riche que soit l'Angleterre en produits des fermes, son agriculture est loin de lui suffire, dit le *Journal des Débats*. Elle ne peut se passer de nous, et ses achats soutiennent ici les prix quand les circonstances, et par exemple le manque de fourrages et de grosses céréales les font baisser. Les œufs se sont vendus 7 pour 100 de moins en 1874, les fromages 10 pour 100, le beurre 7 pour 100, mais nous en avons vendu davantage. L'importance du marché anglais s'accuse d'elle-même. Sur 29 millions de kilos d'œufs, de volaille et de gibier que nous exportons, l'Angleterre en achète 27 et demi; sur 32 millions de kilos de beurre salé, elle en prend 28. Le beurre frais, le fromage donnent à peu près les mêmes résultats au profit de nos départements de l'Ouest et du Nord.

**

A propos des fêtes de Falaise, le *Lexovien* nous apporte l'amusante anecdote qui suit :

Tandis qu'on travaillait à la pose des statues des six ducs de Normandie, on s'aperçut qu'une fissure s'était produite sur la croupe du cheval colossal que monte le Conquérant de l'Angleterre, à l'endroit où, au moment de l'érection du monument, on avait introduit, par une ouverture pratiquée à cet effet, une certaine quantité de lest destinée à maintenir en parfait équilibre l'avant et l'arrière de l'énorme statue.

On reconnut qu'une quantité d'eau, estimée à 70 ou 80 litres, avait pénétré par cette fissure, résultat de la mauvaise soudure de la plaque fermant l'ouverture autrefois pratiquée.

Il fallait bien aviser à remédier à ce commencement d'hydropisie, et un ouvrier serrurier fut appelé, comme docteur spécial, à pratiquer la ponction nécessaire, ce qu'il fit au moyen d'un puissant vilbrequin, et au grand soulagement du fougueux destrier.

Mais lorsqu'il retira l'instrument — la sonde, si l'on veut — il arriva que l'eau jaillit avec abondance et aspergea les dix ou douze ouvriers occupés à tailler dans le granit les socles destinés à recevoir les statues des six ducs.

Ainsi surpris de recevoir ce nouveau baptême, les ouvriers se sauvèrent moitié en riant, moitié récriminant. L'un d'eux — vraisemblablement le plus mouillé — releva fièrement la tête, et regardant Guillaume :

— Eh! dit-il, est-ce que tout duc et conquérant que tu es, tu ne pourrais pas descendre un instant, plutôt que d'asperger ainsi le pauvre monde!

Et tout en s'essuyant, se secouant, il fut rejoindre ses camarades, déjà consolés de leur mésaventure.

**

Ce bon shah de Perse! Le voyage qu'il a fait en France et en Angleterre a tellement ouvert son intelligence, le tableau de la civilisation a si bien porté ses fruits que, ces jours derniers, il a fait brûler un juif à petit feu.

Offrez donc des loges à l'Opéra!

**

Les grenouilles bleues. — Il paraît que les grenouilles vivent cent ans. A cet âge, elles deviennent d'un bleu d'azur admirable. Il existe, assure le *Journal de Villefranche*, une de ces grenouilles dans une pièce d'eau attenante au château de M. Miramon.

Pour les articles non signés : P. GODER.

Publications de mariage.

Joseph-Marie Delhumeau, cordonnier, et Joséphine Sigogne, chapeletière, tous deux de Saumur.

Pierre-Alfred-Ludovic Bellevre, de Saumur, et Clémence-Augustine Sigogne, de Distré.

Albert Loido, tapissier, de Saumur, et Anne-Marie-Louise Petitbon, tapissière, de Chinon.

François-Marie Courtin, gardien, de Fontevault, et Françoise-Célestine-Marie Horiard, lingère, de Saumur.

Jean-François Ancel, plâtrier, et Louise Driot, domestique, tous deux de Saumur.

Louis Verry, cordonnier (veuf), et Rose-Vincent-Caroline Marchais, sans profession, tous deux de Saumur.

L'Union des Riverains de la Loire.
BATEAUX À VAPEUR.
 Service entre ANGERS et SAUMUR tous les samedis,
 Avec escale dans toutes les localités intermédiaires.
 A PARTIR DU samedi 2 octobre.
 Départ d'Angers pour Saumur à 6 heures le matin.
 Départ de Saumur pour Angers à 4 heures le soir.
 Service entre ANGERS et NANTES,
 Avec escale dans toutes les localités intermédiaires.
 Départs d'Angers à 7 heures le matin, les dimanches, mardi et jeudi.
 Départs de Nantes à 7 heures le matin, les lundis, mercredi et vendredi.
 Le Directeur-Administrateur,
 Antonin Jovin.

Le Dictionnaire abrégé de la Langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et Co., aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujan, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître. L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; les vingt-et-un premiers fascicules sont en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.
 N° 1700. — 25 Septembre 1875.

Texte : Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Un numéro gagnant, nouvelle, par M. Charles Joliet (suite). — Chronique du Sport. — Les Théâtres. — Nos gravures : Le général Lapasset ; — Les fêtes du centenaire de Michel-Ange, à Florence ; — Les Muscadins, drame en cinq actes, par M. Jules Claretie ; — Course de vélocipèdes dans le jardin des Tuileries ; — Manœuvres du 13^e corps d'armée ; — L'inondation de l'Allier au pont de Chazeuil (route de Saint-Pourçain à Varennes) ; — La France pittoresque : Malesherbes. — Variétés : Quelques pages d'histoire musicale (VIII, fin). — Bulletin bibliographique. — Revue financière de la semaine. — Faits divers. — Mostar. — Eclipses.
 Gravures : Les fêtes du centenaire de Michel-Ange, à Florence (4 gravures). — Théâtre historique : Les Muscadins, drame en cinq actes, par M. Jules Claretie ; 4^e tableau : les enrôlements sur la terrasse des Feuillants. — Le général Lapasset. — Paris : course de vélocipèdes, organisée au bénéfice des inondés du Midi, dans le jardin des Tuileries. — Les grandes manœuvres d'automne : reconnaissance de la rive gauche de l'Allier par le général de Bretleville, commandant la 26^e division du 13^e corps d'armée. — Les inondations : débordement de l'Allier ; réparation par les sapeurs du 13^e corps d'armée de la levée de Varennes, à Saint-Pourçain, rompue par les eaux. — La France pittoresque : Malesherbes. — L'insurrection de l'Herzégovine : Mostar. — Rébus.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux des hôpitaux de Paris, « obtiennent mille guérisons par an, terme moyen. »
 — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MENIÈRE, place du Pilori.

Marché de Saumur du 25 septembre.

Froment (1 ^h) 77 k. 18 70	Huile de lin. 50 40 —
2 ^e qualité. 74 17 60	Graine trèfle 50 60 —
Seigle 75 12 50	— luzerne 50 55 —
Orge 65 13 —	Foin (h. bar.) 780 100 —
Avoine h. bar. 50 12 50	Luzerne — 780 85 —
Fèves 75 17 50	Paille — 780 55 —
Pois blancs. 80 33 —	Amandes . . 50 — —
— rouges. 80 28 —	— cassées 50 — —
Graine de lin. 70 24 —	Cire jaune. 50 250 —
Colza 65 — —	Chanvres 1 ^{re} — — —
Chenevis. . . 50 25 —	qualité (52 k. 500) — — —
Huile de noix 50 70 —	2 ^e — — — —
— chenevis 50 35 —	3 ^e — — — —

COURS DES VINS.
 BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1875. 1 ^{re} qualité	à 80
Id. 2 ^e id.	à 80
Ordin., envir. de Saumur 1874. 1 ^{re} id.	à 60
Id. 1874. 2 ^e id.	à 55
Saint-Léger et environs 1874. 1 ^{re} id.	à 60
Id. 2 ^e id.	à 55
Le Puy-N.-D. et environs 1874. 1 ^{re} id.	à 60
Id. 2 ^e id.	à 55
La Vienne, 1874.	à 50

ROUGES (2 hect. 30).

Souzay et environs, 1874	1 ^{re} qualité	à 100
Champigny, 1873	1 ^{re} id.	à 100
Id. 1874	2 ^e id.	à 100
Id.	1 ^{re} id.	à 100
Varrains, 1873	2 ^e id.	à 100
Varrains, 1874	1 ^{re} id.	à 100
Hougueuil, 1873	1 ^{re} qualité	à 100
Id.	2 ^e id.	à 100
Id., 1874	1 ^{re} id.	à 100
Id.	2 ^e id.	à 100
Restigné	1 ^{re} id.	à 100
Chinon, 1873	1 ^{re} id.	à 100
Id.	2 ^e id.	à 100
Id., 1874	1 ^{re} id.	à 100
Id.	2 ^e id.	à 100

CHEMIN DE FER DE POITIERS
Service d'été.
 Départs de Saumur pour Poitiers :
 6 heures 10 minutes du matin.
 11 — 20 — — — —
 7 — 35 — — — — du soir.
 Départs de Poitiers pour Saumur :
 6 heures — minutes du matin.
 10 — 45 — — — —
 6 — 50 — — — — du soir.
 Tous ces trains sont omnibus.
 P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 SEPTEMBRE 1875.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre. . .	65 42	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm. 125 fr. p. j. nov. . .	750	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	712 50	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre. . .	95 25	»	»	Crédit Mobilier	165	»	»	Crédit Mobilier esp. j. juillet.	690	»	»
5 % jouiss. novembre	104 15	»	»	Crédit foncier d'Autriche	542 50	»	»	Société autrichienne. j. janv. . .	612 50	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	470	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août. . .	345	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	226	»	»	Est, jouissance nov.	580	»	»	Orléans	314	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	471	»	»	Paris-Lyon-Méditerr., j. nov. . . .	973 75	2	50	Paris-Lyon-Méditerranée.	312	»	»
— 1865, 4 %	493	»	»	Midi, jouissance juillet.	700	»	»	Est	310	»	»
— 1869, 3 %	350	»	»	Nord, jouissance juillet.	1172 50	»	»	Nord	316 50	»	»
— 1871, 3 %	325 50	»	»	Orléans, jouissance octobre.	1000	»	»	Ouest	309 50	»	»
— 1875, 4 %	467	»	»	Quest, jouissance juillet, 65. . . .	622 50	1	25	Midi	309 75	»	»
Banque de France, j. juillet. . . .	3860	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1050	»	»	Deux-Charentes	293	»	»
Comptoir d'escompte, j. août. . . .	600	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	25	»	»	Vendée	220	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. . .	500	»	»	Société Immobilière, j. janv.	399 50	2	50	Canal de Suez	522 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr. . . .	325	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill. . .							
Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. . .	923	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR (Service d'été, 3 mai 1875).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.
 3 heures 8 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — — — (s'arrête à Angers).
 9 — 1 — — — — omnibus.
 1 — 33 — — — — soir.
 4 — 12 — — — — express.
 7 — 23 — — — — omnibus.
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 4 minutes du matin, omnibus-mixte.
 8 — 30 — — — — omnibus.
 9 — 50 — — — — express.
 12 — 38 — — — — soir, omnibus.
 4 — 44 — — — —
 10 — 28 — — — — express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 8 h. 45.

Etude de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne).
A VENDRE PAR ADJUDICATION EN DEUX LOTS
 En l'étude et par le ministère de M^e BERNIER, notaire à Loudun (Vienne),
 Le dimanche 10 octobre 1875, à midi,
1^o LA BELLE TERRE DE LA GUÉRINIÈRE
 Située commune de Guesnes, canton de Monts-sur-Guesnes (Vienne),
 Comprenant un château moderne, situé au centre de la propriété, terres labourables, vignes, prés, étang, bois taillis, réserves, futaies, bruyères.
 Propriété de revenu et d'agrément, à 12 kilomètres de Loudun, station des deux chemins de fer des Sables-d'Olonne à Tours et de Poitiers à Saumur.
 Belle chasse.
 Contenance : 530 hectares. — Mise à prix : 700,000 francs.
2^o LA PROPRIÉTÉ DU CALVAIRE
 Située ville de Loudun,
 Comprenant une jolie maison bourgeoise à deux étages, avec tourelles aux quatre angles, jardin anglais et jardin potager.
 Contenance : 1 hectare 20 ares 10 centiares. — Mise à prix : 35,000 francs.
 Le tout dépendant de la succession de M. Octave LACHAMBRE.

A LOUER
 Pour entrer en jouissance de suite.
UNE MAISON
 Sise à Noyant, canton de Genmes, Actuellement occupée par la brigade de gendarmerie.
 S'adresser à la Sous-Préfecture de Saumur.
A VENDRE
 JUMENT, alezane, de pur-sang, âgée de cinq ans, attelée et montée.
 S'adresser à M. RIBY, à Trèves-Cunault. (464)

A CÉDER
 Pour la Saint-Jean prochaine,
COMMERCE D'ÉPICERIE
 S'adresser à M^{me} veuve BOUCHARD, rue du Pressoir-Saint-Antoine.
A VENDRE
UN Foudre
 D'une contenance d'environ trente-deux barriques.
 S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.
A AFFERMER
 Pour entrer en jouissance de suite,
LE MOULIN A EAU DE VIEUX-MOULIN
 Sis sur le Thouet, commune du Vaudelnay-Rillé ;
UN MOULIN A VENT
 Et environ 2 hectares 50 arcs de prés et terres, proche le moulin.
 S'adresser à MM. BILLY et BORIT, du Vaudelnay, ou à M^e GALBRUN, notaire. (469)

A VENDRE
 Par suite de liquidation.
Une machine à vapeur
 Hermann-Lachapelle.
 10 chevaux de force.
Une machine à vapeur,
 système Hermann-Lachapelle.
 3 chevaux de force.
Une machine à vapeur horizontale,
 détente variable, chaudière demi-tubulaire.
 8 chevaux de force.
 Le tout ayant très-peu servi.
 Arbres, cheminées, transmissions, courroies et accessoires.
 BOURJUGE, rue Lenepveu, 13, Angers. (473)

M^e JOLLY, notaire au Puy-Notre-Dame, demande un clerc sachant faire les actes courants.
UNE MAISON DE BLANC
 demande un apprenti.
 S'adresser au bureau du journal.
RIELLANT
 DENTISTE
 Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

INSTITUTION GENILLER
 25, rue Monsieur-le-Prince, 25, Paris, Fondée en 1872.
 Préparation spéciale aux baccalauréats pour chaque session, troisième année scolaire 1874-1875, sur vingt élèves de l'institution, neuf ont été admis aux baccalauréats es-lettres ou es-sciences.
 MM. Lelièvre, Monnerau, Chevalier, Pégou, Jouin, Noury, Rével, Laidié, et Emile Jacques.
 Prix par mois : Pension, 200 fr.; demi-pension, 100 fr.; external, 50 fr.
 Vie de famille. Chaque pensionnaire a sa chambre; il doit être muni de deux paires de draps et de six serviettes. Le reste du trousseau est facultatif. — Envoi du programme des cours sur demande.
COURS LE SOIR POUR LE VOLONTARIAT.
UNE MAISON DE COMMERCE
 demande un enfant de douze ans, sachant lire et écrire.
 S'adresser au bureau du journal.

Avis aux Ferronniers et aux Cultivateurs.
 Une nouvelle batteuse, pour la force de deux hommes ou deux chevaux, va faire une révolution entre tous les systèmes connus. — 21000, vingt-et-un mille pièces ont été vendues pendant les dernières années. Prix, pour la plus petite, frs. 500, rendue franco à la frontière française. — Remise aux négociants. — S'adresser, par des lettres françaises, au fabricant
Maurice Weil jeune, à Vienne (Autriche).
 Franzensbrückenstrasse, 15.

LA MODE UNIVERSELLE
 JOURNAL ILLUSTRÉ DES DAMES
 PREMIÈRE ÉDITION ÉDITION DE LUXE
 Donnant par an 24 numéros, 2,000 gravures, 200 patrons, 400 dessins de broderies.
 Paris. Département.
 Un an. . . . 6 fr. 8 f.
 Six mois. . . 3 50 4
 Trois mois. 2 » 2
 Donnant les mêmes éléments que la première édition, plus 56 gravures coloriées.
 Paris. Département.
 Un an. . . . 15 fr. 18 fr.
 Six mois. . . 8 fr. 10 fr.
 Trois mois. 4 fr. 5 fr.
 ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS GRATUITS.
Paris, J. BAUDRY, éditeur.
 On s'abonne chez M. MILON, libraire à Saumur.
 Saumur, imprimerie de P. GODET.
 Certifié par l'imprimeur soussigné.